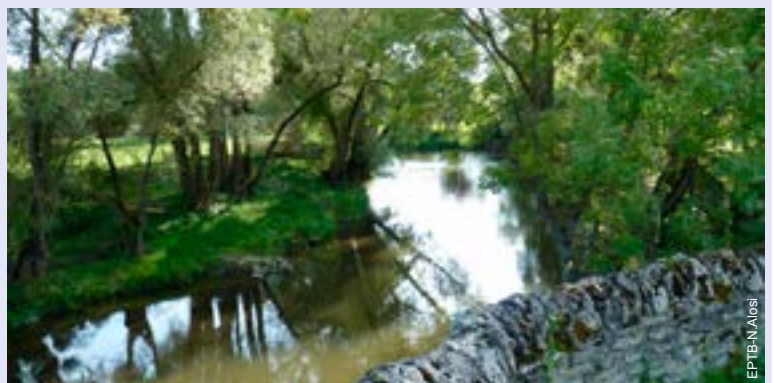


R A P P O R T
D ' A C T I V I T É
2 0 1 6

EPTB-NA051

Madon
leurthe

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN



EPTB-NA051

Le mot de la présidente

L'année 2016 a apporté un grand espoir dans l'avenir pour tous les élus du bassin versant du Madon. La validation en mai dernier d'un ambitieux programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du bassin hydrographique était attendue depuis longtemps.

En 2017, l'EPTB consolidera l'écriture du dossier officiel de demande de labellisation PAPI et mettra en place la gouvernance permettant la réalisation effective de l'ensemble des actions envisagées.

L'année a également été marquée par un fort investissement des élus et des services de l'EPTB pour mener à bien la concertation tant sur les programmes d'actions de la Meurthe et du Madon que sur la création du futur syndicat mixte. En effet, ces deux chantiers importants, menés simultanément, nous ont longuement mobilisés sur les nécessaires discussions quant aux contenus techniques et financiers des PAPI ainsi que sur les enjeux liés à la création d'un outil fort au service des collectivités locales.

Je tiens à remercier les collectivités qui ont dû se mobiliser dans un calendrier contraint et dans un contexte particulier avec l'adaptation à une nouvelle carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017, tout en préparant la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI).

J'ai confiance dans notre capacité collective à travailler ensemble en 2017 pour que l'EPTB Meurthe Madon, demain syndicat mixte, puisse assurer pleinement son rôle pour protéger la population des inondations.



© N. AUBI

Audrey Normand
Présidente de l'EPTB Meurthe Madon

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	p 2
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	p 3
Construction du syndicat mixte.....	p 5
La vie de l'EPTB en 2016	p 6
Bilan financier.....	p 8

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Les PAPI d'intention labellisés en 2012 sont en cours d'achèvement. Suite aux études et à la concertation menées, ils vont pouvoir laisser place à des PAPI complets mêlant à la fois des opérations de prévention et des travaux. Au vu du montant estimé des actions à conduire (116 millions d'euros) et de la durée contractuelle d'un PAPI (6 ans), plusieurs PAPI devront se succéder pour mener à bien toutes les actions nécessaires pour protéger la population des inondations.

Des ouvrages de protection contre les inondations

Les études menées ces dernières années ont rapidement abouti à la nécessité de créer plusieurs zones de ralentissement dynamique de crues (ZRDC) dans notre territoire.

Une ZRDC est au départ une zone déjà inondable dans laquelle un aménagement est créé afin de stocker une quantité d'eau plus importante sur une durée plus longue qu'à la normale. Par exemple, lors d'une crue cinquantennale ou centennale, la ZRDC prévue à Bertrichamps sera inondée 4 jours de plus qu'auparavant.

Hors d'une crue exceptionnelle, l'aménagement n'a aucune incidence sur son milieu.

Ces zones se doivent d'avoir le moins d'impact possible sur leur environnement. Ainsi, la loi interdit d'inonder un habitant ou des biens pour en protéger d'autres plus en aval ou encore de bloquer la circulation du cours d'eau : la continuité écologique doit être maintenue afin notamment que les poissons et les sédiments puissent circuler librement.

Afin de bien comprendre le fonctionnement de tels ouvrages et de pouvoir répondre aux interrogations qu'ils peuvent susciter

pour les personnes directement impactées par ces aménagements, les administrateurs de l'EPTB se sont rendus, courant mars, dans les Ardennes et en Meuse pour découvrir diverses réalisations de même type que celles envisagées dans notre territoire.

Ces ouvrages de protection contre les inondations ont été construits par l'EPAMA (un autre EPTB de la Région Grand Est) le long de la Meuse.

Ce déplacement a permis d'apprécier le fonctionnement de la ZRDC de Mouzon, des protections localisées du village de Pouilly-sur-Meuse ainsi que de la coupure sèche de Warcq.



A. Normand et M. Pitel, présidentes de l'EPTB et de l'EPAMA, accompagnées d'administrateurs et des directeurs.



La ZRDC de Mouzon



Les protections intégrées au paysage à Pouilly-sur-Meuse

Une année riche en concertation

Suite à la réception des propositions d'aménagements issues de la modélisation réalisée par les bureaux d'études Egis et Sinbio, les services de l'EPTB ont organisé une soixantaine de réunions de concertation, principalement durant le premier semestre de l'année 2016. Ces réunions, qui ont consisté en de véritables allers-retours avec les intercommunalités, avaient pour but de présenter le résultat des études, d'expliquer les propositions d'aménagements issues des simulations informatiques au niveau local, voire de vérifier sur le terrain leur localisation exacte avec les acteurs locaux.

Ces réunions, nécessaires pour la réalisation future du programme d'actions, associaient à la fois les intercommunalités, les élus des communes les plus impactées, voire les riverains. Elles ont permis, ici et là, d'adapter les propositions issues de la modélisation avec les souhaits des élus ou habitants directement concernés puisque vivant en zone inondable. Différents types d'aménagements ont pu être discutés : digues, zones de ralentissement dynamique de crues, murs, batardeaux, reméandrages...

Dans le même temps, l'ensemble des autres partenaires (Chambres d'agriculture, usagers des cours d'eau, acteurs de l'environnement,...) ont été eux aussi consultés.

Discussions autour du PAPI Meurthe

Sur le bassin versant de la Meurthe, 99 communes sont susceptibles de subir des dommages du fait des inondations. Une crue centennale (ce qui équivaut à une chance sur 100 de se produire dans l'année) occasionnerait des dommages pour un montant d'environ 105 M€. Les enjeux sont donc très importants dans ce secteur qui comporte une forte population ainsi qu'un nombre considérable d'entreprises à protéger.

De multiples réunions ont été nécessaires dans ce bassin versant qui comprend la Métropole du Grand Nancy, la communauté d'agglomération de Saint-Dié et 12 communautés de communes.

En mai, un comité technique réunissant, les techniciens des intercommunalités, les services de l'État et des départements, les chambres consulaires, les associations de riverains, les associations d'usagers des cours d'eau, les associations environnementales, a permis de présenter les aménagements préconisés suite au diagnostic.

Des réunions locales ont été ensuite organisées afin de connaître l'acceptabilité de certains ouvrages pour les acteurs directement concernés (par exemple, la hauteur de mur de protection dans une traversée de village).



Réunion du comité technique à Damelevières

Les avis recueillis ont permis d'établir de nouveaux scénarios grâce au modèle informatique développé. Cette analyse fine de nouvelles combinaisons d'aménagement pour réduire les impacts de crues d'intensités variables ont ensuite été présentées à un premier comité de pilotage en juillet, puis à un second en septembre.

Malgré la volonté de chacun de protéger au plus vite la population, un réel consensus permettant de valider le futur programme d'actions n'a pas été trouvé. L'importance du montant des actions à mener (environ 83 M€) et les solutions techniques préconisées soulèvent encore des interrogations. Aussi, la concertation sera poursuivie au cours de l'année 2017.

Validation du PAPI Madon

Après deux ans et demi d'études, le comité politique réuni à Bainville-sur-Madon le 26 mai 2016 a validé le contenu du prochain programme PAPI Madon.

Les services de l'EPTB et leur prestataire ISL vont désormais rédiger le document officiel qui sera déposé pour instruction auprès des services de l'Etat afin d'obtenir la précieuse labellisation PAPI qui ouvre l'accès au FPRNM (Fonds Barnier) et à d'autres financements.

L'ensemble des acteurs et notamment les intercommunalités du bassin versant se sont accordés sur un programme avec huit axes d'actions.

Le montant d'actions est estimé à 19,5 millions d'euros HT avec un financement important (65 à 80%) de la part de l'État, l'Agence de l'Eau et l'Europe pour le réaliser.



CONSTRUCTION DU SYNDICAT MIXTE

Suite à la nécessité de s'organiser pour mener à bien les futurs programmes d'actions et à l'obligation de transformer la nature juridique de l'établissement public pour respecter la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, les élus et le personnel de l'EPTB se sont largement mobilisés pour préparer la transformation de l'institution interdépartementale en syndicat mixte.

De multiples réunions au cours de l'année

L'élaboration des statuts d'un syndicat mixte réunissant 21 intercommunalités (505 communes, 600 000 habitants) n'est pas chose aisée. Si toutes les intercommunalités doivent respecter la même loi et notamment celle d'exercer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018, elles n'ont pas forcément les mêmes moyens financiers ni techniques. Difficile en effet de comparer les moyens d'une Métropole comme celle du Grand Nancy (260 000 habitants) avec ceux d'une communauté de communes comme celle du Saintois (11 300 habitants). De plus, les intercommunalités ont, dans leur propre territoire, des enjeux bien distincts, certaines ont des problématiques de continuité écologique de leurs cours d'eaux (c'est-à-dire liées au transport des sédiments et des poissons), d'autres sont plus concernées par les inondations.

L'EPTB a donc dû multiplier les réunions auprès de chaque intercommunalité afin de discuter de leurs spécificités et dégager des pistes permettant l'écriture des statuts du futur syndicat mixte et répondre au mieux aux besoins de chacune.

Il est rapidement apparu pertinent de créer un syndicat mixte à la carte. Cette solution permet d'avoir un tronçon commun réunissant des compétences obligatoirement transférées par les intercommunalités adhérentes et un volet à la carte permettant, à celles qui le souhaiteraient, de compléter par un transfert ou une délégation de compétences supplémentaires.



Séminaires à la Cité des Paysages

Retour sur le séminaire de Saxon-Sion

Une soixantaine de personnes représentant les intercommunalités du périmètre de l'EPTB et les services de l'État ou organismes associés, se sont réunis le 13 septembre à la Cité des paysages à Saxon-Sion à l'initiative d'Audrey Normand, présidente de l'EPTB Meurthe Madon.

Au cours de la matinée, les échanges ont porté sur les statuts du futur syndicat, la représentativité des collectivités au sein de la nouvelle structure ainsi que le financement de son activité. Les interventions ont permis de déterminer clairement les éléments faisant consensus de ceux nécessitant une poursuite des discussions au cours des mois suivants.

Les travaux de l'après-midi ont permis de présenter les futurs programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI Meurthe et PAPI Madon). L'occasion, pour les acteurs de chaque bassin versant, de se rencontrer et de découvrir les problématiques des autres collectivités.

Et pour préparer l'avenir...

La présidente de l'EPTB a rencontré, courant juillet, Michel Heinrich, président de la Communauté d'agglomération d'Épinal. En effet, au 1^{er} janvier 2017, du fait du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale du Département des Vosges, cette collectivité territoriale intégrera des communes présentes dans le périmètre de l'EPTB (quatre communes de la CC Moyenne Moselle et une commune de la CC Bruyères Vallons des Vosges). Mais cette rencontre s'explique surtout dans la perspective d'une future extension du périmètre de l'EPTB au bassin versant de la Moselle amont, dans le cadre d'une meilleure cohérence hydrographique.

Cette extension du périmètre de l'EPTB au bassin versant de la Moselle amont a été demandée dès 2011 par la Commission Mixte Inondation lors de la labellisation des deux PAPI d'intention Meurthe et Madon. Elle a, de plus, été inscrite dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Rhin) et le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI Rhin).

Si cette extension n'est pas prévue à la création du syndicat mixte, il est apparu important de les associer, dès maintenant, aux choix des compétences attribuées à un outil qui les concernera demain.

LA VIE DE L'EPTB

L'année 2016 a été rythmée par une succession de réunions de concertation avec les acteurs locaux afin d'assurer un rôle d'accompagnement des collectivités pour la mise en place des futurs PAPI. Néanmoins, l'EPTB Meurthe Madon a continué à s'investir sur le plan national en participant aux réunions et séminaires de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin. Il a également participé à de nombreuses manifestations permettant aussi bien de gagner en information que de nouer de précieux contacts.

Participation à la rencontre des porteurs de projets « culture du risque dans les Territoires à Risques importants d'Inondation »

L'EPTB Meurthe Madon, animateur de la Stratégie Locale dans les trois Territoires à Risques importants d'Inondation de son périmètre (TRI de Pont-Saint-Vincent pour le PAPI Madon et TRI de Saint-Dié – Baccarat et de Nancy – Damelevières pour le PAPI Meurthe) a été invité le 28 novembre 2016 par Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat, à une rencontre des porteurs de programmes PAPI impliqués dans l'appel à projets culture du risque sur les TRI.

Le dossier déposé par l'EPTB a permis d'obtenir des financements pour développer des outils de communication à destination de la population. Il s'agit principalement de photomontages et de simulations de remplissage en 3D pour les six sites envisagés pour la réalisation de zones de ralentissement dynamique de crues (ZRDC). Cela permettra d'appréhender l'impact visuel et paysager de ces ouvrages et favoriser une meilleure acceptation par les populations locales.



Discours de Ségolène Royal

L'EPTB, partenaire du monde agricole

De par leur activité économique, les agriculteurs ont un rôle crucial dans l'aménagement du territoire. Ils sont de fait des partenaires incontournables de l'EPTB pour la prévention des inondations.

Les rencontres sont ainsi nombreuses, que ce soit au niveau national pour échanger sur des enjeux communs, au niveau départemental pour discuter des programmes d'actions à mettre en place dans les bassins versants de la Meurthe et du Madon, ou à une échelle plus locale pour protéger des exploitations ou travailler ensemble à ce que les projets d'aménagements impactent le moins possible leur outil de travail.



EPTB/P.Larivière

ZOOM SUR

trois exemples de rencontres avec les acteurs agricoles

Participation à la journée « Projets agricoles en milieux humides »

A l'invitation de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), les services de l'EPTB se sont rendus le 13 octobre 2016 à Noroy-le-Bourg (70) pour discuter avec l'ensemble des acteurs des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. Ils ont ainsi pu bénéficier du retour d'expériences menées dans cette région et voir comment décliner ces actions dans le périmètre de l'EPTB, avec l'objectif notamment de réussir à concilier activités économiques et maintien des couverts de type prairies permanentes dans des zones humides. Ces projets agricoles permettent une vraie plus-value en terme de biodiversité (plantes, oiseaux, mammifères...).

Prise en compte de l'activité agricole dans la gestion des risques d'inondation

Le 1^{er} décembre 2016, les services de l'EPTB ont participé à Paris (75) à une journée de présentation d'actions issues de partenariats locaux concernant le rôle des agriculteurs dans la construction d'un projet de territoire vis-à-vis du risque inondation. L'objectif de cette journée était d'étudier les facteurs de reproductibilité pour aboutir à des projets multi-partenariaux de gestion des risques d'inondation.

Echanges autour de la création de zones de ralentissement dynamique de crues (ZRDC)

Au cours de l'année 2016, la présidente Audrey Normand est allée à la rencontre des agriculteurs concernés par les futures ZRDC de Maroncourt (88) et de Croismare (54). L'objectif de ces réunions était, d'une part, de présenter ces projets d'aménagements de protection aux agriculteurs locaux dont le travail ou la propriété foncière peuvent être directement impactés par la localisation des aménagements prévus et, d'autre part, de discuter ensemble afin de coconstruire un projet permettant de concilier tous les enjeux, qu'ils soient relatifs à l'activité économique, à la sécurité ou à la biodiversité.



Réunion de concertation avec les agriculteurs de Croismare

Veille et formation pour une meilleure expertise

Toujours volontaires pour améliorer leurs expertises et constituer un réseau solide sur les thématiques dont ils ont la charge (hydrologie, hydromorphologie...), les agents de l'EPTB se sont investis dans les différentes manifestations organisées par l'Association Française des EPTB au cours de l'année (séminaire, groupes de travail...).

Ils ont aussi participé à des événements organisés au niveau national et régional.



Formation de découverte des plantes invasives

Découverte et gestion des plantes invasives

Nos cours d'eau n'échappant pas à l'invasion d'espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, ...), un technicien de l'EPTB a participé, courant octobre 2016 à une manifestation organisée par nos confrères du bassin de la Meuse (EPAMA - Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents). Cette formation, couplée à des visites de sites sur la Moselotte et la Moselle, portait sur la reconnaissance et la biologie des plantes invasives, sur le retour d'expériences de gestion et sur les plantes invasives nouvelles que nous pouvons désormais trouver dans notre région.

Impact du changement climatique sur les crues lentes en France

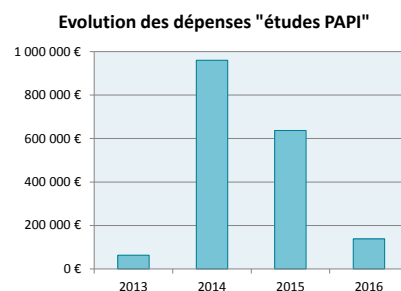
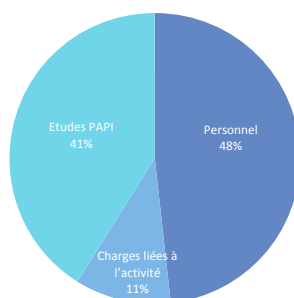
Afin d'améliorer leur connaissance sur les impacts du changement climatique et plus particulièrement sur les crues lentes, deux agents de l'EPTB ont participé, le 29 novembre 2016, à une journée scientifique organisée par l'association Météo et Climat.

BILAN FINANCIER

L'exercice 2016 a permis à l'EPTB de dégager un excédent d'environ 243 000 euros qui permettra d'effectuer les derniers paiements des études PAPI prévus en 2017. Ce résultat est d'autant plus important qu'il intervient dans un contexte financier de transition ; il permettra de finaliser les dossiers officiels et contribuera à l'évolution de l'entente interdépartementale en syndicat mixte.

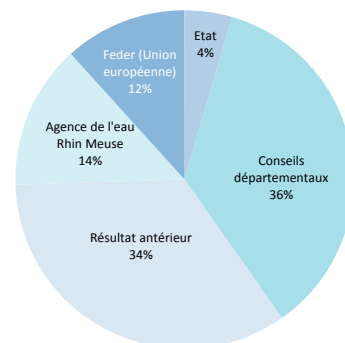
Des dépenses en baisse avec la fin des PAPI d'intention

Après des dépenses importantes les années passées du fait, notamment, de la réalisation de nombreux relevés topographiques nécessaires pour la construction du modèle hydraulique, les sommes consacrées aux études PAPI ont fortement diminué en 2016. Cette baisse s'explique également par une suspension des marchés, le temps de mener toute la démarche de concertation (réunions, visites de terrain...) réalisée en propre par l'EPTB.



Un engagement toujours important des Départements

Les recettes perçues proviennent des principaux partenaires de l'EPTB : l'Union Européenne (fonds Feder), l'État (fonds Barnier) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ces financements sont liés aux PAPI d'intention tant pour les investissements réalisés pour la modélisation hydraulique que pour les actions d'animation de l'établissement. Les participations des Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges sont toujours importantes (207 000 €) avant un désengagement progressif lié à la disparition de l'institution interdépartementale.



EPTB MEURTHE MADON

48 esplanade Jacques-Baudot 54000 NANCY
03 83 94 55 01
contact@eptb-meurthemadon.fr
<http://www.eptb-meurthemadon.fr>

CONTACTS

DIRECTEUR
Philippe LARIVIERE plariviere@eptb-meurthemadon.fr

HYDROMORPHOLOGIE
Eric FRANCOIS efrancois@eptb-meurthemadon.fr

HYDRAULIQUE
Aurélien HOERD ahoerd@eptb-meurthemadon.fr

ADMINISTRATIF
Norma ALOSI nalosi@eptb-meurthemadon.fr

Suivez nos actualités sur notre site internet !

Toutes les informations sur l'avancée des études, la transformation en syndicat mixte ou les actualités sur l'environnement juridique liées aux activités de l'EPTB sont sur notre site internet !

<http://www.eptb-meurthemadon.fr>